

COMMISSION DU FONDS DE SOLIDARITE **ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES**

La Commission siège en deux formations distinctes, chacune étant présidée par le vice-président de la CFVU ou, sur délégation du président de l'université, par le vice-président enseignant chargé de la vie étudiante, assisté du vice-président étudiant de la CFVU.

Aide aux projets

La formation dévolue à l'aide aux projets est composée de :

- Membres de droit

- ❖ Le vice-président de la CFVU ou le vice-président enseignant chargé de la vie étudiante
- ❖ les vice-présidents étudiants
- ❖ 8 représentants étudiants :
 - 2 élus du C.A.
- ❖ 6 élus de la CFVU
- ❖ 5 représentants des associations étudiantes de l'Université élus par les présidents des associations
- ❖ 3 personnalités qualifiées :
 - 1 représentant de la Ville de Tours
 - 1 représentant de la Ville de Blois
 - 1 représentant du Conseil Général d'Indre-et-Loire
- ❖ le directeur du CROUS ou son représentant
- ❖ le responsable du Bureau de la vie étudiante à la DVE

- Membres à titre consultatif

- ❖ le directeur de la vie étudiante
- ❖ l'animateur culturel du CLOUS

Aide sociale

La formation dévolue à l'aide sociale est composée de :

- Membres de droit

- ❖ Le vice-président de la CFVU ou le vice-président enseignant chargé de la vie étudiante
- ❖ les vice-présidents étudiants
 - 3 représentants des élus étudiants du CA et de la CFVU
 - 1 élu du C.A.
 - 2 élus de la CFVU
- ❖ les assistantes sociales du CLOUS et de l'Université
- ❖ le directeur du CROUS ou son représentant
- ❖ les représentants des mutuelles étudiantes

- Membres à titre consultatif

- ❖ 2 enseignants élus par la CFVU
- ❖ l'agent comptable ou son représentant
- ❖ le directeur de la Formation, responsable du Service des Etudes et des Formations
- ❖ le responsable du Bureau des Etudes et de la Vie Universitaire du S.E.F.